



RÉPUBLIQUE DU GABON



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE
NUMÉRIQUE, DE LA
COMMUNICATION, DE LA
CULTURE ET DES ARTS
COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE

PROMOTION DE L'USAGE DU HAUT DÉBIT AU GABON

RESTITUTION FINALE
14 SEPTEMBRE 2017
LIBREVILLE





MÉTHODOLOGIE – LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif de cette étude est de :

- disposer d'une **analyse stratégique** visant à poser les bases du déploiement et de l'utilisation du haut débit et des applications e-transformationnelles dans le pays pour promouvoir leur développement accompagnée d'un plan opérationnel, chiffré pour mettre en œuvre les orientations stratégiques.
- doter le Gabon d'une **Stratégie Nationale de Promotion du Haut Débit** et d'un plan opérationnel lui permettant :
 - (i) d'accroître la couverture et le débit disponible pour tous et
 - (ii) de développer une économie de la connaissance permettant de réduire la pauvreté par le développement des services haut débits et leurs multiples usages.



INTRODUCTION

Le contexte de la Stratégie Nationale du Haut Débit

Elle s'inscrit dans la droite ligne des actions gouvernementale matérialisées dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE).

Le PSGE comprend trois leviers de croissance :

- le Gabon Industriel,
- le Gabon vert
- le Gabon des services.

Le secteur des services représente un levier de croissance encore peu exploré et Internet crée une plateforme pour la croissance économique, la création d'emplois et une compétitivité plus importante.



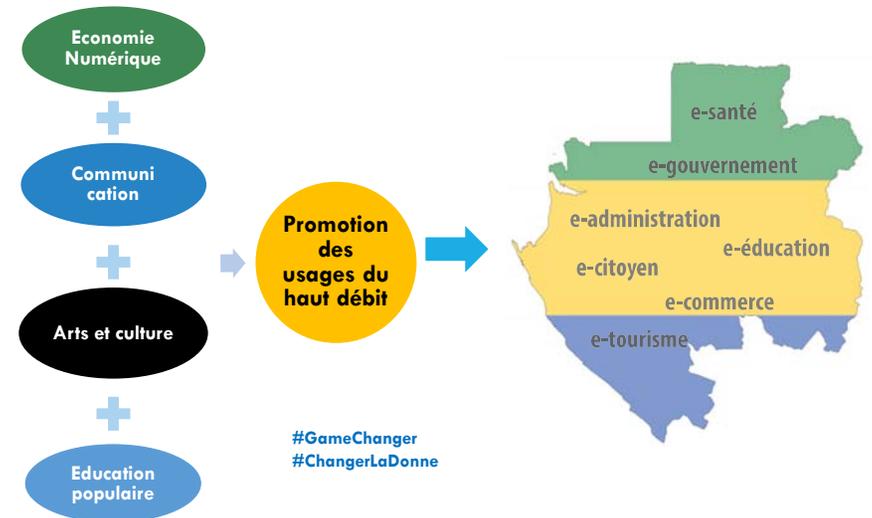
INTRODUCTION

Une Stratégie pourquoi faire

la Stratégie Nationale de Promotion des Usages du Haut Débit (SNPHD) propose un plan d'actions gouvernementales en matière de service et applications Haut Débit où Le Ministère de la communication et de l'économie numérique joue le rôle majeur de :

- **"Game Changer"** dans le processus de transformation digitale du Gabon,
- Vecteur de la stratégie gouvernementale en matière d'économie numérique dans les politiques publiques,
- Catalyseur des idées et de l'innovation au Gabon pour un écosystème digital résilient et une économie numérique inclusive.

La stratégie Nationale de promotion des usages du Haut débit au Gabon vise à faire de l'économie numérique un levier de croissance économique inclusive pour l'ensemble des citoyens selon une approche intersectorielle





LE CONTEXTE : LE POSITIONNEMENT INTERNATIONAL

Plusieurs organisations au niveau international ont élaboré divers indices et classements pour présenter le niveau de développement de l'économie numérique ou de certaines de ses composantes essentielles dans les pays, les sous régions, les régions ainsi qu'au niveau mondial.

- L'Indice de développement des TIC (IDI) composée de onze indicateurs, il a pour objectif de suivre et de comparer les progrès accomplis en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC). **Le Gabon comme beaucoup d'autres pays africains fait partie des pays les moins connectés de la planète et se classe 124e en progression de neuf places par rapport au classement de 2015**
- Le NRI – Network readiness index du World Economic Forum (WEF) évalue dans quelle mesure une économie est prête à profiter pleinement des TIC. **Le Gabon y figure à la 125e sur 139 pays dans le classement 2016.**
- Le Doing Business de la Banque Mondiale évalue dans quelle mesure le climat des affaires est propice à attirer les entrepreneurs et innovateurs du monde dans l'écosystème local. **Le Gabon figure à la 164 position sur 190 économies en recul de 3 places par rapport à 2016.**



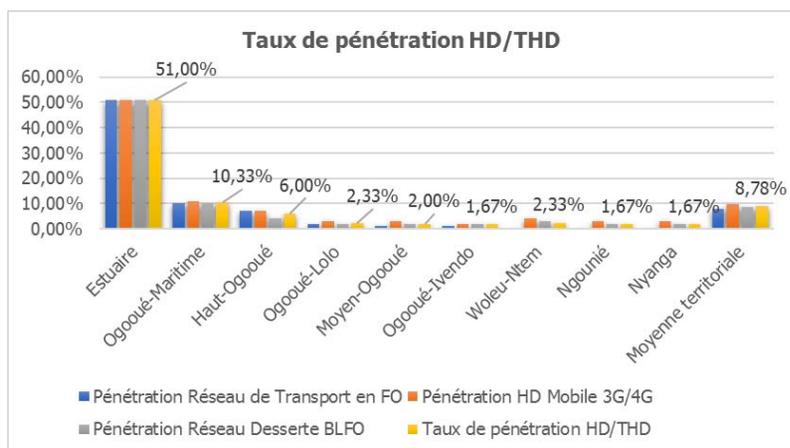
LE CONTEXTE : ETAT DES LIEUX DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES

- **BACKBONE** : Le projet de déploiement du Backbone National sur le Transgabonais **enregistre un retard important**. Le dernier Survey avec l'ANINF et Huawei en novembre 2016 fait ressortir un taux de réalisation à environ 30%. En effet, les Backbone P2A et P2B sont en phase de lancement tandis que les Backbone P3, P4 et P5 sont en recherche de financement.
-
- **BACKHAUL** : Le Réseau de l'Administration Gabonaise « RAG » consiste à mettre en place dans chaque capitale provinciale (G1 à G9) une infrastructure de réseau de télécommunications à haut débit, hautement performante pour les acteurs du secteur public (Institutions et Administrations). Le RAG présent dans les Capitales de Provinces à proximité des « zones d'activités » pourrait servir de point de collecte et servir de backhaul pour les opérateurs et FAI qui le souhaiteraient moyennant contribution financière. **Toutefois les infrastructures du réseau de l'administration gabonaise (RAG) ne sont pas aujourd'hui ouvertes aux exploitants de services de télécommunications.**
- **SÉCURISATION DE LA CONNECTIVITÉ INTERNATIONALE** : A ce jour les opérateurs de gestion des deux points d'atterrissage (SAT3 et ACE) n'ont pas encore formalisé la sécurisation de la connectivité internationale. On a pu observer en Juillet 2017 le re-routage du trafic sur ACE lorsque SAT3 faisait l'objet de perturbations. Cette réalité opérationnelle impose un arbitrage de l'ARCEP pour la continuité des services.
- **POINT D'ÉCHANGE INTERNET - IXP** : Le Point d'Échange Internet GAB-IX, même s'il ne s'apparente pas à une infrastructure Haut Débit à proprement parler joue un rôle essentiel localement pour l'échange de données. Le projet GAB-IX a débuté en juillet 2013. Mais GAB-IX n'est pas encore complètement opérationnel du fait des retards accumulés sur la livraison du Backbone National sur le Transgabonais, du Centre Technique de Libreville lieu de son hébergement et de l'organisation de sa gouvernance et exploitation.



LE CONTEXTE : ACCÈS AU HAUT DÉBIT

- On estime qu'à moins de 10% de pénétration, une province fait partie des zones blanches. A ce jour 7 provinces gabonaises sont considérées comme des zones blanches.



Province	Taux de pénétration HD/THD
HAUT-OGOOUÉ	6,00%
OGOOUÉ-LOLO	2,33%
MOYEN-OGOOUÉ	2,00%
OGOOUÉ-IVENDO	1,67%
WOLEU-NTEM	2,33%
NGOUNIE	1,67%
NYANGA	1,67%

- L'intervention de l'Etat est le seul levier qui permettra aux villes de provinces peu attractives économiquement de le devenir et de bénéficier au même titre que Libreville et Port-Gentil, de services haut débit diversifiés et à forte valeur ajoutée.



LE CONTEXTE : CADRE INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE NUMERIQUE

Les acteurs du secteur : les entrevues avec les parties prenantes du secteur et les études réalisées mettent en exergue :

- Les défis dans l'articulation des compétences des différentes institutions,
- Le positionnement complexe de l'ANINF qui cumule le rôle de maître d'ouvrage pour l'aménagement numérique du territoire, de gestionnaire des réseaux gouvernementaux et de régulateur en matière de fréquences.

Le MCENCAT	
 ARCEP <ul style="list-style-type: none">• Prépare les études et projets de textes relatifs au secteur des télécoms et de la poste• Veille au respect par les opérateurs de leurs obligations résultant de la réglementation et sanctionne les violations,• Assiste les ministères responsables dans l'exercice de leurs pouvoirs de tutelle sur les services publics du secteur des télécoms et de la poste• Émet des avis sur toutes questions y relatives	 ANINF <ul style="list-style-type: none">• Construit les infrastructures nationales partagées de transport et de connectivité ;• peut acquérir des infrastructures existantes et les intégrer dans les infrastructures partagées ;• acquiert, gère et sécurise l'infrastructure de télécommunications de l'Etat ;• Met en place les opérateurs d'infrastructures chargés des infrastructures partagées.• Gère et attribue les fréquences
 SPIN <ul style="list-style-type: none">• Détient et gère les participations et les actifs de l'Etat dans le secteur• En pratique, la SPIN n'a pas vocation à gérer directement les infrastructures de télécommunications qui lui sont transférées par l'ANINF mais• Elle en confie l'exploitation, la commercialisation et la maintenance à des acteurs privées (e.g. Axione pour le backbone national et du câble ACE)	 AGEOS <ul style="list-style-type: none">• Contribue à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de<ul style="list-style-type: none">• collecte, d'analyse et de mise à disposition des données issues de l'observation spatiale du territoire national• pour la gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles, de l'occupation des sols, de l'aménagement du territoire ainsi que de la recherche et de l'innovation.



LE CONTEXTE : LE SERVICE UNIVERSEL

Le projet de loi relative aux communications électroniques communiqué au Consultant introduit **deux innovations majeures** susceptibles de lever des freins à un aménagement numérique équitable du territoire gabonais :

- Le périmètre du service universel est étendu aux services mobiles et d'accès à internet.
- L'intégration des dispositions du cadre communautaire notamment les mesures particulières au bénéfice de certains groupes sociaux sans pour autant qu'il puisse y avoir une discrimination géographique de ces derniers.



LA CARACTÉRISATION DES ZONES DE SERVICE UNIVERSEL

Pour caractériser les zones susceptibles de bénéficier de subventions au titre du service universel, une estimation de la demande potentielle pour le Haut débit au Gabon par canton a été réalisée et complétée par une estimation du coût de déploiement permettant de répondre à cette demande.

- Les cantons situés à plus de 200 kilomètres des infrastructures existantes sont des zones « gamma ». Ces 46 cantons les plus éloignés auront besoin de subventions pour assurer le déploiement du haut débit.
- Bien que l'ARPU actuel soit suffisant pour rentabiliser les investissements dans les autres cantons, ils ne pourront plus être considérés comme rentables si l'ARPU continue de baisser. Aussi, les zones dont la distance aux infrastructures actuelles est comprise entre 200 kilomètres et 250 kilomètres correspondent à des zones bêta.
- Enfin, les 114 cantons dont les distances aux infrastructures existantes sont inférieures à 200 kilomètres seront rentables à un horizon de 10 ans et ces cantons peuvent être considérés comme correspondant aux zones alpha.

Mais, la prise en compte des extensions du backbone national à horizon d'un an dans l'analyse de classification des zones alpha, bêta et gamma, permet de constater une nette réduction du nombre de cantons qui peuvent être considérés comme des emplacements "gamma", de 46 à 30.



LE FINANCEMENT DES ZONES DE SERVICE UNIVERSEL

- Selon les entretiens réalisés, à ce jour, les sommes collectées au titre du Service Universel s'élèvent à approximativement 11 milliards de FCFA soit environ 17 millions d'euros. Le FSSU dispose d'environ 5 milliards de FCFA ou 7,6 million d'euros de disponible sur un compte dédié ouvert à la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) ainsi que d'une créance d'environ 6 milliards de FCA soit approximativement 9 millions d'euros auprès du Trésor public.
- Les ressources actuelles semblent insuffisantes pour la couverture totale en haut débit des zones gamma en ne prenant que les infrastructures existantes en compte, et des mécanismes alternatifs doivent être considérés pour couvrir tous les 30 cantons
- Avec les nouvelles infrastructures planifiées à un horizon d'environ 12 mois, une sélection de sites dans les zones betas pourrait être prise en charge si nécessaire.
- Dans ce cas, au moins 3 milliards de F CFA seraient disponibles chaque année pour les mener à bien.

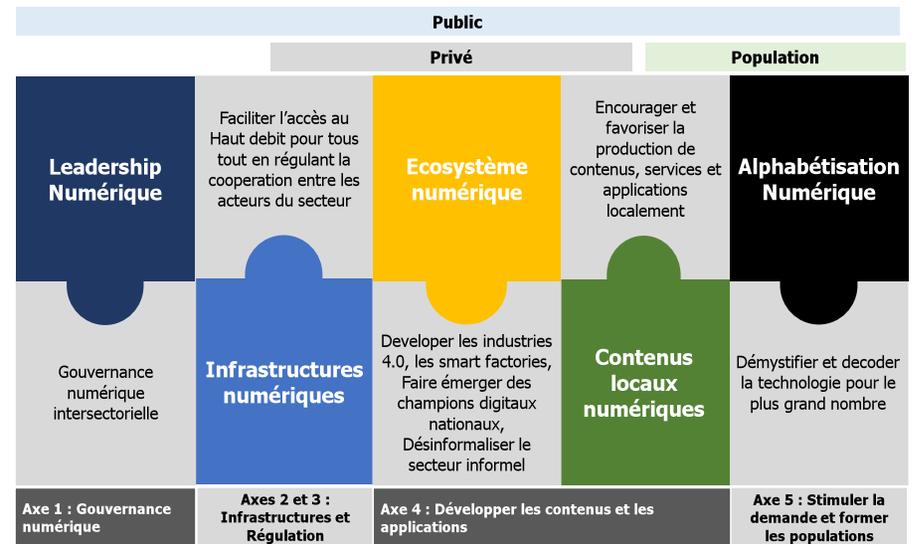
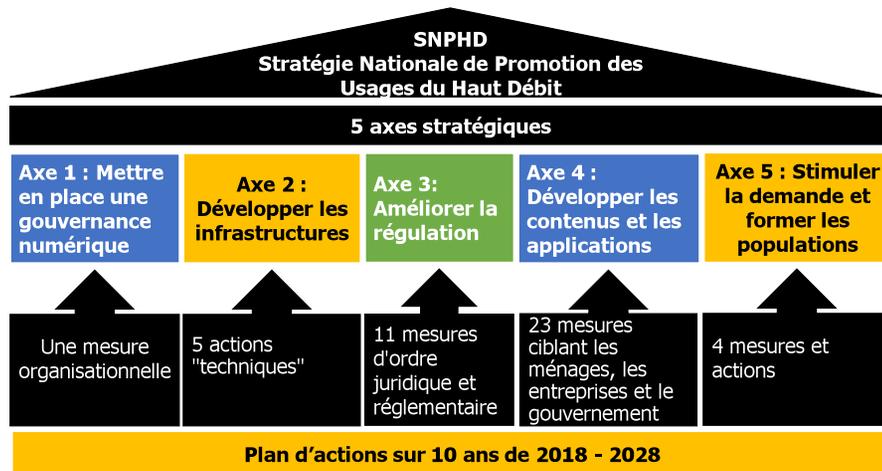


LA STRATÉGIE NATIONALE DE PROMOTION DU HAUT DÉBIT

Les grandes lignes de la Stratégie proposée

La stratégie proposée concerne les secteurs Public, Privé et les populations dans une approche 4P ou PPPp (partenariat public privé et population). Inspirée des PPP (Partenariats Public Privé) l'approche 4P ® est une stratégie de collaboration entre secteurs public et privé mais aussi les populations (citoyens) pour garantir l'adéquation entre les contenus & services Haut Débit et les besoins des populations :

5 axes stratégiques déclinés selon 5 piliers reflétant les périmètres d'actions publique, privée et citoyenne





AXE 1 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE NUMERIQUE

- ✔ Objectif : Instaurer un véritable leadership numérique intergouvernemental et intersectoriel en formalisant la concertation et les échanges entre les différentes institutions, en responsabilisant chaque structure et en améliorant la coordination et l'harmonisation des actions en matière de développement du Gabon numérique

- ✔ Les actions : Mettre en place deux structures permettant les échanges entre les différentes parties prenantes.
 - Au niveau sectoriel : Cette structure aurait plus précisément pour fonction d':
 - Etablir chaque année un plan annuel coordonnant l'ensemble des actions de chaque structure (ANINF, ARCEP, SPIN, MCENCAT) pour l'année suivante
 - Assurer le suivi de l'avancement au cours de l'année via des réunions régulières.
 - Formaliser un rapport d'activité annuel permettant de suivre les progrès réalisés en matière de développement du haut débit et de promotion des usages. Ce rapport annuel serait présenté chaque année devant l'Assemblée Nationale pour rendre compte à la nation gabonaise de la mise en œuvre et des résultats quantifiés atteints.
 - Au niveau intergouvernemental : Elle pourrait être à l'ordre du jour du Conseil des Ministres et accélérer la modernisation numérique des différents départements ministériels et la contribution du numérique au PIB national.



AXE 1 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE NUMERIQUE

📌 Gouvernance :

		Structure porteuse	Structure partenaire
Mesure organisationnelle	Mise en place d'une structure de concertation	MCENCAT	ANINF ARCEP SPIN La POSTE INPTIC
	Mise en place d'une structure interministérielle	PR/PM/MCENCAT	Autres Ministères

📌 Calendrier :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Mise en place d'une structure de concertation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mise en place d'une structure interministérielle	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■



AXE 2 : DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES

Objectif : Proposer des actions concrètes pour doter le Gabon d'infrastructures de transport et d'accès permettant de favoriser l'accès du plus grand nombre au haut débit. Les actions présentées dans cet axe s'inscrivent dans la suite logique des actions déjà entreprises par le Gouvernement gabonais dans le cadre notamment du projet de backbone national.

5 actions :

- 1. Mise en œuvre d'un Système d'information géographique SIG afin de permettre une meilleure information sur les réseaux haut débit, une coordination plus efficace des intervenants, une anticipation des besoins, et finalement un abaissement des coûts par une concurrence renforcée.
- 2. Amélioration de la desserte optique : Déplacement du point d'injection des signaux DSL plus bas dans le réseau, Implémenter un PMZ et en amont des PRDM afin de donner l'accès aux opérateurs tiers à la zone desservie, Imposer aux opérateurs détenteurs de licence, la publication d'un calendrier opposable des annonces de déploiement FTTX.
- 3. Sécurisation de la connectivité internationale afin de sécuriser la sortie internationale par la mise en œuvre d'un backup entre les deux points d'atterrissage.
- 4. Finalisation du backbone National sur le Transgabonais
- 5. Mise en œuvre du point d'échange internet GAB-IX : pour ce faire il est urgent de lancer un Appel d'offres pour la mise en service de GAB-IX dès que le CT de Libreville est livré.



AXE 2 : DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES

📌 Gouvernance :

	Structure porteuse	Structure partenaire
Mise en œuvre d'un SIG	MCENCAT	ARCEP (Opérateurs Télécoms, FAI,...) ANINF (RAG) SPIN (CAB4, ...) Ministère de l'Eau et de l'Energie Ministère des Infrastructures, des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire
Amélioration de la desserte optique	MCENCAT/ ANINF	MCENCAT Opérateurs
Sécurisation de la connectivité internationale	ARCEP /Opérateurs	SPIN
Finalisation du backbone Transgabonais	MCENCAT/ ANINF	SPIN
Mise en œuvre du point d'échange internet	GIE Gab-IX	MCENCAT ARCEP ANINF SPIN Opérateurs

📌 Calendrier :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Mise en œuvre d'un SIG	■										
Amélioration de la desserte optique	■	■									
Sécurisation de la connectivité internationale	■										
Finalisation du backbone Transgabonais	■	■									
Mise en œuvre du point d'échange internet	■										



AXE 3 : AMELIORER LA REGULATION DU SECTEUR

Objectif : Les mesures proposées ont pour objectif de **faciliter** et **d'optimiser** le suivi du déploiement des infrastructures haut débit dans le pays grâce à plusieurs actions visant à réguler le secteur (droits de passage, définition des conditions d'accès aux infrastructures existantes, règles de partage...).

Les actions :

- 7 Mesures et actions en vue de favoriser la mutualisation des infrastructures qui visent à :
 - Coordonner les travaux publics pour prévoir la pose de fourreaux de réserve
 - Informer sur le déploiement des réseaux existants et futurs
 - Favoriser le partage passif et actif des infrastructures
 - Installer et mutualiser la fibre dans les immeubles

- 4 Mesures et actions en vue de repenser et mettre en œuvre le SU
 - Mieux définir le périmètre du Service Universel
 - Améliorer la gestion du fonds de service universel
 - Maximiser l'investissement privé
 - Permettre l'émergence de réseaux communautaires et autres alternatives



AXE 3 : AMELIORER LA REGULATION DU SECTEUR

Gouvernance :

	Structure porteuse	Structure partenaire
Coordination des politiques de travaux publics	MCENCAT	ANINF, Ministère des Infrastructures, de travaux publics et de l'aménagement du territoire, Ministère de l'Eau et de l'Energie ?Opérateurs
Opérationnalisation SIG des infrastructures numériques	MCENCAT	ARCEP/ANINF/SPIN/AGEOS
Définir la périodicité et le format des informations	ARCEP	
Définir les zones géographiques où le partage d'infrastructures est rendu obligatoire	ARCEP	MCENCAT
Obligation pour les opérateurs de publier une offre technique et financière de partage d'infrastructures	ARCEP	
Equiper en conduites pour fibre optique mutualisable dans les immeubles neufs en Zone Urbaine	ARCEP	MCENCAT, Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement,
Normes de construction applicables aux conduites pour fibres optiques	ARCEP	MCENCAT, Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement, Opérateurs/Entreprises BTP

Calendrier :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coordination des politiques de travaux publics											
Opérationnalisation SIG des infrastructures numériques											
Définir la périodicité et le format des informations											
Définir les zones géographiques où le partage d'infrastructures est rendu obligatoire											
Obligation pour les opérateurs de publier une offre technique et financière de partage d'infrastructures											
Equiper en conduites pour fibre optique mutualisable dans les immeubles neufs en Zone Urbaine											
Normes de construction applicables aux conduites pour fibres optiques											



AXE 4 : DEVELOPPER LES CONTENUS ET LES APPLICATIONS

Objectif : Les objectifs de l'axe 4 sont multiples et adressent les 3 grandes familles d'utilisateurs identifiées.

- Pour les citoyens, il s'agit de viser à un développement et une diversification des contenus disponibles.
- Pour les entreprises, il s'agit plus particulièrement de construire un tissu industriel solide, de faire émerger de jeunes innovateurs et enfin d'enrôler les petits commerçants en « désinformalisant » le secteur informel
- Enfin pour le gouvernement, il s'agit de favoriser la mise en œuvre d'une politique de cyberadministration permettant d'utiliser les TIC pour rapprocher le gouvernement des populations, améliorer la gouvernance, assurer une meilleure prestation de services et favoriser la croissance socio-économique

Les actions à destination des citoyens :

- (i) Développer : favoriser la création d'applications basées sur les besoins des populations locales dans les domaines des services, des médias, de l'art, de la culture, de la musique
- (ii) Diversifier : Pour rendre internet plus attractif et promouvoir les usages du haut débit, fournir des services et du contenu diversifié aux populations gabonaises en qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les différentes couches démographiques. Cette diversification inclut :
 - Les applications e-transformationnelles d'utilité publique (e-administration, e-santé, e-éducation, e-tourisme, e-sécurité)
 - Les services et contenus fournis par le secteur privé (e-commerce, e-money, e-banque, e-paiement, e-learning, e-langues, les loisirs, gaming, gamification)



AXE 4 : DEVELOPPER LES CONTENUS ET LES APPLICATIONS

Les actions à destination des entreprises :

- En vue de construire un tissu industriel solide, il est recommandé de :
 - Développer des « Smart Factories » de l'industrie 4.0
 - Promouvoir le .GA
 - Favoriser la dématérialisation des services
 - Améliorer le climat des affaires et le transfert de savoir

- Afin de favoriser l'émergence de jeunes innovateurs, champions locaux :
 - Créer des laboratoires de fabrique
 - Améliorer le financement des innovateurs : création d'un fond d'investissement commun public privé pour le financement de jeunes innovateurs
 - Protéger la propriété intellectuelle

- Afin de favoriser la désinformatisation du secteur informel :
 - Formaliser l'utilisation des réseaux sociaux et du numérique à des fins commerciales
 - Créer un statut spécial permettant de collecter les contributions sociales de façon dématérialisées.
 - Accès aux microcrédits grâce au numérique (crédit en ligne, banque en ligne, télépaiement des taxes en ligne).



AXE 4 : DEVELOPPER LES CONTENUS ET LES APPLICATIONS

Les actions à destination du secteur public :

- Développer les systèmes et des infrastructures clés de base, par exemple, un portail du gouvernement, un intranet gouvernemental et l'architecture informatique appropriée notamment en termes d'authentification, pour fournir l'infrastructure fondamentale requise pour permettre la fourniture des services d'administration électronique.
- Accélérer le déploiement des services d'administration électronique : L'ANINF pourrait s'associer au secteur privé, dans le cadre d'un partenariat public privé pour accélérer le déploiement des services d'administration électronique. Ceci est un objectif à court terme qui devrait être une priorité urgente pour le gouvernement.
- Créer une série de services de cyberadministration qui favorisent l'innovation et la croissance.
- Déployez une infrastructure de base, des applications partagées dans les ministères et les institutions afin de permettre un bon fonctionnement et de mettre l'accent sur la mise en œuvre des projets prioritaires.
- Créer une plateforme d'applications partagées dans un data center qui pourrait héberger les données et services sensibles au niveau local, ce qui créerait du trafic pour l'IXP. L'augmentation des services publics transitant par l'IXP, incitera les opérateurs du secteur privé à faire également circuler leur trafic sur l'IXP national.



AXE 4 : DEVELOPPER LES CONTENUS ET LES APPLICATIONS

Les actions à destination du secteur public :

- En matière de e-éducation
 - Développer le haut débit dans toutes les écoles, soit par fibre, soit avec du sans fil
 - Créer un système d'information de gestion de l'éducation (SIGE)
 - Développer les services d'e-gouvernement liés à l'éducation
 - Élaborer de nouveaux programmes qui intègre les technologies dans les cours
 - Fournir aux enseignants une formation sur la façon d'intégrer les technologies dans leurs plans de cours et leurs programmes.

- En matière de E-santé
 - Créer une vision nationale de l'E. Santé
 - Créer un système de gestion de l'information sur la santé publique
 - Développer un service public de santé en ligne



AXE 5 : STIMULER LA DEMANDE ET FORMER LES POPULATIONS

Objectif : Soutenir l'appétence en matière de services numériques en agissant principalement sur trois cibles :

- Le grand public
- Les entreprises
- L'administration

Les actions recommandées :

- Démystifier et décoder le numérique pour la plus grand nombre en promouvant la technologie par l'usage : La démystification passe par des campagnes d'informations et de sensibilisations des populations via des capsules et spots publicitaires TV. Il est nécessaire de programmer une campagne via les outils de communications radio, TV, web et mobile pour informer et sensibiliser le plus grand nombre
- Favoriser le développement de Centre d'Accès Communautaire (CAC)
- Instaurer la confiance dans le numérique tout en préservant les droits et libertés individuelles
- Développer des compétences managériales et de gestion grâce au numérique par des formations ciblées et validation des acquis professionnels (exemple : comptabilité en ligne, soft skills, ...)
- Fournir aux enseignants une formation sur la façon d'intégrer les technologies dans leurs plans de cours et leurs programmes
- Former les ressources du MCENCAT et les arrimer au numérique – Programme Leadership Numérique 2020- afin qu'elles soient à même de conduire la SNPHD



AXE 5 : STIMULER LA DEMANDE ET FORMER LES POPULATIONS

Gouvernance :

	Structure porteuse	Structure partenair
Démystifier et décoder le numérique pour la plus grand nombre	MCENCAT	ARCEP
Favoriser le développement de Centre d'Accès Communautaire (CAC)	MCENCAT	ANINF, La Poste Gabon
Instaurer la confiance dans le numérique	MCENCAT	ARCEP
Favoriser la formation professionnelle diplômante en ligne	Ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	MCENCAT
Fournir aux enseignants une formation sur la façon d'intégrer les technologies	Ministère de l'Education	MCENCAT
Former les ressources du MCENCAT et les arrimer au numérique – Programme Leadership Numérique 2020	MCENCAT	

Calendrier :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Démystifier et décoder le numérique pour la plus grand nombre	■			■							
Instaurer la confiance dans le numérique	■										
Favoriser le développement de Centre d'Accès Communautaire (CAC)	■										
Favoriser la formation professionnelle diplômante en ligne	■										
Fournir aux enseignants une formation sur la façon d'intégrer les technologies	■										
Former les ressources du MCENCAT et les arrimer au numérique - Programme Leadership Numérique 2020	■										

**Questions?
Commentaires?
Propositions?**